



COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du conseil communautaire du 1^{er} février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} février à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué le 25 janvier 2023 s'est réuni en séance publique ordinaire au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Christian SIMON pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

	Prénom Nom	Présent	Absent	Donne pouvoir à
AUSSOIS	Stéphane BOYER	X		
	Maurice BODECHER	X		
AVRIEUX	Jean-Marc BUTTARD	X		
	Christian SACCHI	X		
BESSANS	Jérémy TRACQ	X		
	Denise MELOT	X		
BONNEVAL-SUR-ARC	Marc KONAREFF		X	
	Léandre CHARRIER (suppléant)		X	
FOURNEAUX	François CHEMIN		X	Maryvonne ROBIN
	Maryvonne ROBIN	X		
LE FRENEY	Roland AVENIERE		X	
	Pierre VALLERIX (suppléant)		X	
MODANE	Natacha BRENIER		X	
	Yann CHABOISSIER	X		
	Laure MAURETTE		X	Jean-Claude RAFFIN
	Humberto FERNANDES	X		
	Thierry THEOLIER	X		
	Jean-Claude RAFFIN	X		
	Erica SANDFORD	X		
	Karin THEOLIER	X		
	Christian SIMON	X		
SAINT ANDRE	Christian CHIALE		X	
	Agnès BALZER		X	
VAL-CENIS	Jacques ARNOUX	X		
	Eric FELISIAK	X		
	Jacqueline MENARD	X		
	Christian FINAS		X	
	Nathalie FURBEYRE	X		
	François CAMBERLIN	X		
VILLARODIN BOURGET	Gilles MARGUERON		X	
	Stéphane BECT		X	

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Président ouvre la séance et propose d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur Maurice BODECHER est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

❖ Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle qu'au début de chaque séance, le Conseil communautaire nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (article L.2121-15 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-1 du même code).

Le président peut adjoindre à ce secrétaire un auxiliaire pris en dehors de l'assemblée, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la constatation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance. Monsieur le Président propose de procéder par ordre alphabétique pour la désignation du secrétaire de séance et propose de nommer Monsieur Maurice BODECHER pour cette séance.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Désigne** Monsieur Maurice BODECHER en qualité de secrétaire de la séance du Conseil communautaire du 1^{er} février 2023.

❖ Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 04 janvier 2023

Monsieur le Président invite l'assemblée à délibérer afin d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 04 janvier 2023.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 04 janvier 2023.

❖ Décisions prises par le Président depuis le conseil communautaire du 04 janvier 2023

01	Avenant n°01 - Convention de partenariat pour l'organisation du salon de l'artisanat mauriennais	Précision des modalités financières afin de clore le compte d'exploitation partagé CCHMV / Dauphiné Libéré de l'édition 2022
02	Renouvellement convention de partenariat CCHMV – Radio Oxygène Maurienne au titre de l'année 2023	Dépense CCHMV 4 000 euros TTC

2. STRATEGIE-DEVELOPPEMENT

❖ Elaboration du projet de territoire Haute Maurienne Vanoise – Démarche Eccho 2030

Le 24 janvier 2023, s'est tenu un nouveau temps fort de la démarche ECCHO 2030. Ce sont près de quarante élus communaux et intercommunaux de Haute Maurienne Vanoise qui se sont réunis à la salle des fêtes d'Avrieux, accompagnés des équipes techniques de la collectivité, pour un séminaire prospectif.

L'objectif ? Questionner la robustesse ou le degré d'exposition du modèle de développement actuel (ex. sa résistance face aux récentes crises) et définir collectivement le modèle souhaitable pour le territoire à horizon 2030. Autrement dit, poser les fondations du futur projet de territoire et identifier les principaux chantiers à mettre en œuvre pour tendre vers le scénario retenu.

Pour mener ces réflexions à bien, Vincent Lecomte et Julie Quillon-Vial du cabinet Fair[e] ici ! accompagnant la démarche ont proposé un programme pas-à-pas aux participants. Ils se sont appuyés pour cela sur un travail préparatoire élaboré avec le soutien des techniciens des communes et de l'intercommunalité réunis pour l'occasion en atelier le 8 novembre dernier.

Ainsi, sur la base d'une proposition de scénario tendanciel que les élus ont été invités à commenter et amender, tous se sont mis en situation d'identifier les ajustements à apporter au modèle de développement actuel afin de garantir au territoire une attractivité et un dynamisme durables. Les champs d'intervention identifiés sont nombreux : mobilités, logement, tourisme, diversification économique, énergies renouvelables, coopération intercommunale, ...

De quoi esquisser la trajectoire à suivre pour la Haute Maurienne Vanoise d'ici à 2030 et formaliser le canevas d'une stratégie territoriale partagée qui sera très prochainement soumise à la validation du Bureau Communautaire.

Restera ensuite à faire atterrir ces grands chantiers via l'élaboration d'un plan d'actions opérationnel ciblé et partagé. Il s'agira de trouver un subtil équilibre entre ambition et pragmatisme, entre projections à long terme et démarches concrètes à engager sans attendre, entre intervention directe de la collectivité et effet levier sur des partenaires publics et privés. Des groupes de travail seront prochainement organisés pour avancer dans cette dernière étape, en s'inspirant également des bonnes pratiques observées dans d'autres territoires.

Trois étapes pour aboutir à un projet de territoire opérationnel :

1 Choisir le modèle de développement souhaitable.

Le séminaire du 24 janvier s'inscrit dans cette étape.

2 Définir une stratégie.

Autrement dit identifier la trajectoire à suivre pour atteindre le modèle de développement souhaité.

3 Passer à l'action.

Concevoir collectivement les actions à mettre en œuvre et engager le passage à l'action.

❖ Point d'information sur les structures partenaires

Compte tenu des multiples interactions entre la CCHMV et ces structures (conduite de projets d'investissement ou fonctionnement de la structure), de la présence de représentants élus de la CCHMV dans les instances de décision de ces structures et du financement de ces dernières par la CCHMV, l'objectif est d'établir un point d'information lors de chaque séance du conseil communautaire.

Un point est fait par les élus concernés pour les structures suivantes :

- **GIDA Haute-Maurienne**

Dans le cadre de la convention d'objectifs qui lie la CCHMV et le GIDA Haute-Maurienne, les représentants de l'association présentent en séance le bilan 2022, le plan d'actions 2023 ainsi que le montant attendu de financement de la part de la CCHMV au titre de l'année 2023.

- **Office de tourisme Haute Maurienne Vanoise**

Délégation de service public relative à la gestion de l'office de tourisme

- Rapport annuel du délégataire

SPL « Haute Maurienne Vanoise Tourisme » - Exercice 2021/2022

Monsieur Yann CHABOISSIER, Vice-président et Monsieur Jérémie SILVA, Directeur exécutif de la société « Haute Maurienne Vanoise Tourisme » rappellent à l'assemblée que la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise, par délibération en date du 31 mai 2017, a confié, à compter du 1^{er} juin 2017 et pour une durée de 5 années, la gestion de l'office de tourisme du territoire couvert par la collectivité à la société publique locale « Haute Maurienne Vanoise Tourisme ».

Conformément au CGCT, à l'article 14.5 de la convention de délégation de service public et au regard de la période de l'exercice social (1^{er} juin au 31 mai), le délégataire doit produire chaque année au délégant un

rapport de délégation de service public qui doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui doit en prendre acte.

Monsieur Jérémie SILVA présente le rapport (parties technique et financière) et Monsieur le Président propose à l'assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport annuel (exercice 2021/2022) transmis par le délégataire SPL « Haute Maurienne Vanoise Tourisme ».

Le Conseil communautaire,

Après présentation du rapport en séance de ce jour :

- **Prend acte** du rapport annuel (exercice 2021/2022) du délégataire SPL « Haute Maurienne Vanoise Tourisme » établi dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion de l'office de tourisme.

Par ailleurs, Monsieur Jérémie SILVA fait un point sur les dossiers en cours (livraison des sites internet/station et HMV, recrutement en cours responsable du service commercial, préparation du budget de l'exercice 2023/2024).

Association Maurienne tourisme

Monsieur Yann CHABOISSIER dresse le compte-rendu de la séance du conseil d'administration de l'association tenue ce jour (prolongation contrat de travail relatif à la communication digitale, projet de transfert de l'emploi au SPM, projet de dissolution de l'association, projet de création d'un comité technique en lien avec les différents offices de tourisme de la vallée,...).

Un point d'étape est à l'ordre du jour du prochain bureau du SPM ainsi que du bureau de la CCHMV.

- **Centre intercommunal d'action sociale Haute Maurienne Vanoise**

Monsieur Jean-Marc BUTTARD, Vice-président, fait un point sur les dossiers en cours et sur les réunions à venir (programmation séance du conseil d'administration le 07 février, grille tarifaire cuisine centrale, locaux service enfance).

- **Syndicat du Pays de Maurienne**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, fait un point sur les dossiers en cours et les réunions à venir (réunion relative au développement des énergies renouvelables en Maurienne le 14 février, webinaire relatif au contrat de chaleur, réflexions sur les statuts et la gouvernance de l'association « Conférence des Hautes Vallées »).

3. ADMINISTRATION GENERALE

❖ Finances

- **Clôture du budget annexe DSP Office de tourisme**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle qu'à la suite de la vérification de comptabilité de la Direction Spécialisée de Contrôle Fiscal Centre Est qui a eu lieu en 2022, le budget annexe DSP Office de tourisme n'est plus considéré comme un budget SPIC (service public industriel et commercial). Ainsi la comptabilité en lien avec l'office de tourisme n'a plus lieu d'être tenue dans un budget annexe et peut être gérée via un service analytique dans le budget principal de la CCHMV.

Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée de :

- Prononcer la clôture du budget annexe DSP Office de tourisme au 31 décembre 2022,
- Valider que les résultats de clôture du budget annexe DSP Office de tourisme seront cumulés aux résultats 2022 du budget principal de la CCHMV.
- Autoriser le comptable public à procéder à l'intégration des comptes et des immobilisations de ce budget annexe dans le budget principal de la CCHMV.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

Vu la préconisation de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes de clôturer ce budget annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Prononce** la clôture du budget annexe DSP Office de tourisme au 31 décembre 2022 ;
- **Valide** que les résultats de clôture du budget annexe DSP Office de tourisme seront cumulés aux résultats 2022 du budget principal de la CCHMV ;
- **Autorise** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes et des immobilisations de ce budget annexe dans le budget principal de la CCHMV.

- **Clôture du budget annexe Immobilier économique**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN explique que le budget Immobilier économique avait été créé lors de la prise de compétence des Zones d'Activité Economique (ZAE) du territoire. La création d'un budget annexe n'est obligatoire que lors de l'aménagement d'une ZAE avec gestion de stocks de terrains.

Ainsi la gestion de l'immobilier économique de la CCHMV n'a plus lieu d'être tenu dans un budget annexe et peut être géré via des services analytiques dans le budget principal de la CCHMV.

Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée de :

- Prononcer la clôture du budget annexe Immobilier économique au 31 décembre 2022,
- Valider que les résultats de clôture du budget annexe Immobilier économique seront cumulés aux résultats 2022 du budget principal de la CCHMV.
- Valider que les restes à réaliser 2022 du budget annexe Immobilier économique seront repris sur le budget principal 2023 de la CCHMV (Dépenses 424 924.95 € Recettes 201 000€).
- Autoriser le comptable public à procéder à l'intégration des comptes, immobilisations et emprunt de ce budget annexe dans le budget principal de la CCHMV.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la préconisation de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes de clôturer ce budget annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Prononce** la clôture du budget annexe Immobilier économique au 31 décembre 2022 ;
- **Valide** que les résultats de clôture du budget annexe Immobilier économique seront cumulés aux résultats 2022 du budget principal de la CCHMV ;
- **Valide** que les restes à réaliser 2022 du budget annexe Immobilier économique seront repris sur le budget principal 2023 de la CCHMV (Dépenses 424 924.95 €, Recettes 201 000 €) ;
- **Autorise** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes, immobilisations et emprunt de ce budget annexe dans le budget principal de la CCHMV.

Demandes de subventions Etat – Département de la Savoie – Agence de l'eau

- Travaux assainissement collectif – Programmation 2023

Dans le cadre de la programmation 2023 par la CCHMV de travaux en matière d'assainissement collectif en lien notamment avec les communes d'Aussois et de Modane, Monsieur Jean-Claude RAFFIN, invite l'assemblée à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département de la Savoie et de l'Agence de l'eau afin de participer au financement des opérations suivantes :

- Aussois : travaux rue de l'église : part assainissement collectif (mise en séparatif des réseaux) : dépense prévisionnelle de 106 173.06 euros hors taxes,
- Modane : travaux rue des Lissières : part assainissement collectif (création d'un réseau d'eaux usées) : dépense prévisionnelle de 310 571.00 euros hors taxes,
- CCHMV : travaux de réhabilitation du poste de relevage des eaux usées de Saint-Gobain : dépense prévisionnelle de 136 200.00 euros hors taxes.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président à déposer auprès de l'Etat, du Département de la Savoie et de l'Agence de l'eau, des dossiers de demandes de subventions relatifs à la programmation, en 2023, des trois opérations citées ci-avant, afin d'obtenir les subventions les plus élevées possibles.

❖ Ressources humaines

• **Renouvellement des contrats de projets**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN expose à l'assemblée qu'au regard de la rédaction des délibérations du conseil communautaire du 02 septembre 2020 (projets en matière de valorisation touristique du patrimoine – contrat de travail de deux ans du 15 mars 2021 au 15 mars 2023) et 02 février 2022 (projets en matière de développement de la randonnée et du VTT – contrat de travail d'un an du 16 mai 2022 au 15 mai 2023), la CCHMV ne peut pas procéder au renouvellement des contrats en l'état.

Ces délibérations viennent enfermer les durées des contrats sans possibilité de renouvellement sachant qu'un contrat de projet peut durer de 1 an minimum jusqu'à 6 ans maximum.

Dans ces conditions, Monsieur le Vice-président invite l'assemblée à délibérer afin de préciser que le contrat des agents recrutés peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans et que ce contrat prendra fin soit à la réalisation des projets pour lequel il a été pris ou à l'inverse si les projets ne peuvent pas se réaliser.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** les propositions de précisions de Monsieur le Vice-président s'agissant de la possibilité de renouvellement des deux contrats de projets en vigueur à la CCHMV ;
- **Dit** que cette délibération vient compléter les délibérations prises en séances des 02 septembre 2020 et 02 février 2022.

Le secrétaire
Maurice BODECHER



Le Président
Christian SIMON

